



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

28 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

29 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

OBJET :

**Création d’un poste
d’adjoint au maire
supplémentaire**

Pour : 21

Contre : 4

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt-trois, le 5 octobre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Morvan Mariannick, Sheps Ariel, Herlin Claire, Franel Hervé, Pelage Alexa, Humbert Guy Charles, Grillot Marie Solange, Souedet Alain, Bocquillon Fleurine, Pastorello Sylvain, Martins Viana Stéphanie, Davoine Christine, Galeazzi Christine, Azevedo José, Bazin Annick, Lepeculier Stéphane, Chassin de Kergommeaux Stéphanie et Phalippoux Léa.

Étaient absents excusés

M Raynal Stéphane
M Perthuis Laurent
M Cayzac Julien
Mme Pirka Maria
M Muzzin Agostino
Mme Metaut Charlène
M Welsch Rodolphe

Donne pouvoir à

Mme Morvan Mariannick
Mme Martins Viana Stéphanie
Mme Herlin Claire
Mme Grillot Marie Solange
M Franel Hervé
M Sheps Ariel
Mme Chassin de Kergommeaux Stéphanie

Était (ent) absent (es) :

Mesdames Chenu Laure et Lesage Ghislaine

DELIBERATION

CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT AU MAIRE SUPPLEMENTAIRE

En vertu de l’article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30% de l’effectif légal du Conseil Municipal. Pour La Ferté Alais, cela laisse une possibilité de huit adjoints maximums.

VU la délibération n°34-2020 en date du 26 mai 2020 relative à la détermination du nombre d’adjoints,

VU la délibération n°2020-VI-57 en date du 24 juin 2020, le Conseil municipal a créé 1 postes d’Adjoint au Maire supplémentaire,

VU la délibération n° 2023-1-001 du 19 janvier 2023 portant suppression d’un poste d’adjoint au Maire, suite au décès de l’élu,

CONSIDERANT la nécessité de faire une nouvelle répartition des délégations attribuées à un adjoint actuellement en charge de plusieurs ministères,

CONSIDERANT la nécessité de confier une partie de ses délégations à un adjoint,

CONSIDERANT la nécessité de créer un 7^{ème} poste d’adjoint,

Mme le Maire propose que le nombre des adjoints soit porté à 7 au lieu de 6 et donc de créer 1 poste supplémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 4

Messieurs et Mesdames Le Peculier Stéphane, Welsch Rodolphe, Chassin de Kergommeaux Stéphanie et Phalippoux Léa

DÉCIDE DE CRÉER 1 poste supplémentaire d'Adjoint au Maire.

DIT que le nombre de poste d'Adjoint au Maire est désormais fixé à 7.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire.
Mariannick MORVAN

